

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EPERNAY COTEAUX ET PLAINE DE CHAMPAGNE

ARRETE N° 2024-1079

fixant le tableau annuel d'avancement de grade
au cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux

Nous, Franck LEROY, Président de la Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 15 juin 2017,

Vu la délibération n°17-06-213 du Conseil d'Agglomération du 29 juin 2017 définissant les taux de promotion pour les grades d'avancement des cadres d'emplois présents à la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne,

ARRETONS

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement de grade du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux est fixé comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
ANGOT Julie	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe
PROST Samuel	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe

Article 2 : Madame la Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise au comptable public, au Président du Centre de Gestion.

EPERNAY, le 3 décembre 2024
Le Président, Franck LEROY
Pour le Président et par délégation
La 3^{ème} Vice-Présidente

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EPERNAY COTEAUX ET PLAINE
DE CHAMPAGNE**

ARRETE N° 2024-1080

fixant le tableau annuel d'avancement de grade
au cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux

Nous, Franck LEROY, Président de la Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu l'avis du Comité Technique en date du 15 juin 2017,
Vu la délibération n°17-06-213 du Conseil d'Agglomération du 29 juin 2017 définissant les taux de promotion pour les grades d'avancement des cadres d'emplois présents à la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne,

ARRETONS

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement de grade du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux est fixé comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
BEZOT Nathalie	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe
ESCOBAR Céline	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe
ETIENNE Sylvie	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe
FOUCHART Angéline	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe
FREMY Florence	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe
MACHADO Ludivine	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe
BOUCQUEMONT Delphine	Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe
CUVELLIER Roseline	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe
DE LA TORRE Isabelle	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe
GUIBORAT Catherine	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe

HARTZ Jonathan	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe
LECERF Frédéric	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe
PEPIN Jennifer	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe
PERJEAN Kelly	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe

Article 2 : Madame la Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise au comptable public, au Président du Centre de Gestion.

EPERNAY, le 3 décembre 2024
Le Président, Franck LEROY
Pour le Président et par délégation
La 3^{ème} Vice-Présidente

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EPERNAY COTEAUX ET PLAINE DE CHAMPAGNE

ARRETE N° 2024-1081

fixant le tableau annuel d'avancement de grade
au cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux d'Animation

Nous, Franck LEROY, Président de la Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux d'Animation,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 15 juin 2017,

Vu la délibération n°17-06-213 du Conseil d'Agglomération du 29 juin 2017 définissant les taux de promotion pour les grades d'avancement des cadres d'emplois présents à la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne,

ARRETONS

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement de grade du cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux d'Animation est fixé comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
BATOUCHE Sonia	Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe
SAVRY Claudine	Adjoint d'Animation	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe
GODET-PARAPEL Victoria	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe

Article 2 : Madame la Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise au comptable public, au Président du Centre de Gestion.

EPERNAY, le 3 décembre 2024
Le Président, Franck LEROY
Pour le Président et par délégation
La 3^{ème} Vice-Présidente

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EPERNAY COTEAUX ET PLAINE DE CHAMPAGNE

ARRETE N° 2024-1082

fixant le tableau annuel d'avancement de grade
au cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux

Nous, Franck LEROY, Président de la Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux,
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie B,
Vu l'avis du Comité Technique en date du 15 juin 2017,
Vu la délibération n°17-06-213 du Conseil d'Agglomération du 29 juin 2017 définissant les taux de promotion pour les grades d'avancement des cadres d'emplois présents à la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne,

ARRETONS

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement de grade du cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux est fixé comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
LANGLOIS Romuald	Technicien	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe

Article 2 : Madame la Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise au comptable public, au Président du Centre de Gestion.

EPERNAY, le 3 décembre 2024
Le Président, Franck LEROY
Pour le Président et par délégation
La 3^{ème} Vice-Présidente

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EPERNAY COTEAUX ET PLAINE DE CHAMPAGNE

ARRETE N° 2024-1083

fixant le tableau annuel d'avancement de grade
au cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux

Nous, Franck LEROY, Président de la Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
Vu l'avis du Comité Technique en date du 15 juin 2017,
Vu la délibération n°17-06-213 du Conseil d'Agglomération du 29 juin 2017 définissant les taux de promotion pour les grades d'avancement des cadres d'emplois présents à la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne,

ARRETONS

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement de grade du cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux est fixé comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
DESMARET- QUISNEL Nolwenn	Ingénieur	Ingénieur Principal

Article 2 : Madame la Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise au comptable public, au Président du Centre de Gestion.

EPERNAY, le 3 décembre 2024
Le Président, Franck LEROY
Pour le Président et par délégation
La 3^{ème} Vice-Présidente

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.